

**Direction Travaux des assemblées/Affaires juridiques**  
**Service Travaux des assemblées**  
**MDT/IM**

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2010**  
**20h30 salle des séances – 12 rue Louis Talamoni – Rue Dimitrov**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Melle Zohra KASSOU.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. le Maire** informe les conseillers municipaux que compte tenu de la proximité entre les deux séances du 31 mars et du 14 avril, le compte rendu intégral du conseil municipal du 31 mars sera soumis à approbation à la prochaine séance.

Pour la même raison, il n'y a pas de liste d'arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales à cette séance.

**M. JEANNE** a bien noté la création d'une nouvelle direction « Travaux des assemblées/Affaires juridiques ». Il demande des précisions.

**M. le Maire** lui indique que la nouvelle direction est issue du regroupement des anciennes directions du Secrétariat général et des Affaires juridiques et du Contentieux.

Le service « Travaux des assemblées » correspond à l'ancien Secrétariat général. La nouvelle appellation correspond bien aux missions du service et fait apparaître que chaque conseiller municipal peut y faire appel dans l'exercice de ses fonctions.

**M. le Maire** indique que M. FUCHS l'a informé qu'il poserait trois questions orales en fin de séance.

**M. JEANNE** intervient pour dire qu'il aura aussi des questions orales à poser.

**DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**1**

Programme local de l'habitat.

Engagement de la procédure d'élaboration du programme local de l'habitat sur la commune de Champigny-sur-Marne.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> Commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme,

**3<sup>ème</sup> Commission** : Cadre de vie (Espaces publics et Réseaux), Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public, Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique,

1<sup>ère</sup> Commission : Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication,

**Rapport présenté par Mme PASQUIER** qui précise que les membres de la 2<sup>ème</sup> commission ont demandé si les organismes mentionnés en annexe en tant que représentants des professionnels intervenaient bien sur Champigny.

#### Réponse

Oui, c'est le cas ou c'est prévu (SA HLM Arcade).

Entrée en séance de M. KASSIM à 20h50.

#### **Intervention de M. FUCHS**

« Je ne prendrais pas la peine de vous adresser des éloges car ce document que vous présentez, que présente la majorité municipale, se charge lui-même de faire l'éloge de ce qui s'est fait à Champigny. C'est vraiment un texte d'autosatisfaction. Pourtant, les textes de référence, que ce soit le décret du 4 avril 2005 ou la loi pour la lutte contre l'exclusion dont vous parlez de 2009, précisent bien qu'il y a lieu de mettre en évidence les dysfonctionnements existants. A Champigny, qu'on le veuille ou non, ces dysfonctionnements existent. Nous ne vivons pas dans la meilleure des communes possibles. Je me permettrai de m'autociter à ce sujet. Très récemment, il y a cinq mois, au cours de la séance du 18 novembre 2009 de notre conseil, je disais : Il existe un écart important entre le taux de réalisation et le nombre de projets. Sur l'ensemble de la période de 1990 à 2008 qui couvre les cinq conventions de diversification de l'habitat, seulement 64,6 % des projets ont été réalisés. La période de la dernière convention affiche le taux le plus bas avec seulement 38,4 % des projets concrétisés, 33,3 pour les PLU - PLAI. Durant cette dernière période, on a réalisé seulement 77 logements par an à Champigny. C'est un chiffre extrêmement faible et qui ne permet pas de faire face aux besoins immédiats liés à la croissance et aux phénomènes de décohabitation, installation de jeunes, ruptures de couple. Faute de trouver à se loger, les gens quittent Champigny. Le manque de logements devient un facteur important de rupture des liens de proximité et de destabilisation sociale. Vous nous dites maintenant : 170 logements par an à Champigny au cours des dernières années. Il y a cinq mois, vous nous parliez de 77. Je ne comprends pas très bien. D'où sortez-vous ces différents chiffres ? Ils sont en contradiction. Et vous affirmez vouloir passer à 300 logements par an c'est-à-dire multiplier par 4. C'est un effort énorme. En avez-vous les moyens ? Donnez-nous les éléments pour en juger. J'ai peur que ce soit des projets un peu irréalistes - on a déjà connu des plans de cinq ans - un plan sur cinq ans qui ne sera pas totalement réalisé.

L'exposé des motifs de la loi spécifie que le programme local d'habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat, parc public et parc privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques, etc. Vous nous dites d'ailleurs tout à fait dans cet esprit, page 4, que les principes retenus visent à développer une offre suffisante, diversifiée et équilibrée de logements sur la commune. C'est bien. Mais je cherche vainement dans votre projet lui-même une offre équilibrée. Votre projet concerne le logement social, c'est une bonne chose. Mais avez-vous

oublié que la politique du gouvernement Fillon, la loi Boutin en particulier, vise à exclure du logement social des quantités importantes de foyers par le biais des surloyers, ou va interdire à de nombreux autres d'y accéder ? Quel type de logement allez-vous leur proposer à ces gens qui sont exclus du logement social ? Il faut obligatoirement introduire dans le PLH le développement du locatif intermédiaire. C'est une nécessité pour ceux que l'on exclut aujourd'hui du logement social. Il faut aussi développer l'accession à la propriété.

Centrer le PLH de notre commune essentiellement sur la construction de logements sociaux, c'est un déséquilibre, c'est accélérer une paupérisation. Faute d'assurer en effet l'équilibre, vous ouvrez la porte à une ségrégation sociale renforcée. Je ne vous en fais pas un procès du tout. Je sais bien que vous êtes contre la ghettoïsation. La vraie politique du ghetto, c'est celle des villes riches qui, comme Saint Maur, Nogent ou Neuilly, refusent le logement social et excluent les couches sociales populaires. Le ghetto social, c'est une idée de nantis pour se protéger des classes dangereuses, une idée du 19ème siècle qui n'a jamais, pour certains, été autant d'actualité. Je ne vous accuse donc pas du tout, comprenons-nous bien, de vouloir le ghetto social. Mais je vous demande de le combattre et pour le refuser, pour refuser le ghetto social, il faut encourager la diversité, donc faire une place autre que symbolique au locatif intermédiaire et à l'accession à la propriété.

Vous dites aussi page 2 vouloir maintenir un partenariat constant avec l'ensemble des bailleurs et réservataires afin que le principe de mixité dans les ordres de distribution reste une priorité pour tous. Je suis d'accord avec vous mais cela implique aussi que nous trouvions ensemble et, à mon avis, ce devrait être inscrit dans les textes et précisé quant aux modalités, qu'il y ait une transparence et qu'elle soit favorisée dans les décisions d'attribution des logements et que soient bien formulés les critères objectifs des attributions de ces logements.

Enfin, je dirai que vous faites référence dans votre présentation à l'ACTEP ou à Paris Métropole comme cadre de réflexion. Laissez-moi rappeler, c'est un peu mon dada mais les dadas on y tient, que le cadre normal d'une réflexion de PLH c'est un EPCI, un établissement public de coopération intercommunale - par exemple une communauté de communes ou d'agglomérations - auquel Champigny, et je le regrette vous le savez, n'appartient pas. L'ACTEP à laquelle vous vous référez n'en a pas le statut. Elle a été affaiblie récemment par des départs de communes importantes. Paris Métropole constitue un lieu de débats intéressant mais n'a pas non plus le statut d'EPCI. Il faudrait plutôt ici, je pense mais je n'ai pas les données juridiques exactes pour en juger, s'inscrire dans la problématique de la région et de son schéma directeur, le SDRIF.

Un point de détail auquel je suis très sensible. Vous souhaitez développer le logement étudiant et vous avez raison. Il y a là une nécessité criante et les jeunes sont victimes de prix excessifs. Toutefois, je rappelle que Champigny est très mal desservie par les transports en commun vers les universités. En ce qui concerne les liaisons avec des pôles universitaires, 40 minutes pour Créteil, 1 heure pour Marne la Vallée, soit le même temps que pour Jussieu. La réalisation de logements étudiants est une bonne chose mais ces logements n'acquerront leur intérêt que si est enfin réalisée la dernière tranche du TVM qui permettra une liaison facile entre Champigny et les deux universités.

J'en termine. Nous sommes à l'étape initiale du PLH. Notre but sera d'élaborer une stratégie pour répondre aux besoins de logements d'abord, favoriser la mixité sociale et pour garantir dans une ville dont la géographie est quand même très complexe une répartition équilibrée de l'offre des logements entre les quartiers. Pour que la ville puisse définir ces axes, il est logique et vous le proposez, qu'un travail préliminaire établisse un diagnostic. Les insuffisances, j'en ai souligné quelques unes, de ce document qui nous est présenté, sont patentes. J'espère toutefois que les études qui vont être réalisées et sur lesquelles nous nous prononçons nous permettront d'y remédier et d'élaborer une stratégie du PLH en nous appuyant sur les

complémentarités entre parc social et parc privé pour donner à notre ville une vraie attractivité. »

### **Intervention de M. JEANNE**

« Bien évidemment, on ne peut rien avoir contre une procédure qui viserait à engager une concertation sur une question qui concerne bien évidemment tous les champinois et tous les citoyens d'une façon générale, qui est celle de l'habitat. Pour autant, il faut quand même intégrer deux éléments. Le coût de cette procédure, 50.000 euros, ce n'est pas rien. Et il faut véritablement qu'il en ressorte quelque chose. Sinon, ce serait 50.000 euros dépensés pour rien. Nous sommes plutôt favorables à un outil qui viserait à un dialogue.

Cela étant, je suis assez étonné dans l'annexe à cette délibération où vous nous présentez les différents intervenants qui vont concourir à l'élaboration de ce PLH - mais cela reflète aussi une réalité qui est celle de votre politique dans ce domaine - de voir qu'il n'y a aucun représentant de propriétaires. Vous vous complaisez souvent, M. le Maire, à rappeler que Champigny a un tissu important de propriétaires et notamment le tissu pavillonnaire. Pour autant, on n'a aucun représentant en la matière alors qu'il existe des associations qui sont tout à fait implantées sur Champigny. Je vous fais une proposition, notamment avec l'association de soutien des propriétaires de Champigny qui, depuis de nombreuses décennies, est intervenue sur ces questions et qui peut en grande partie représenter les propriétaires qui résident sur Champigny. Je pense que c'est un aspect important qu'il faut compléter dans cette délibération.

Deuxième point, je trouve qu'il y a quelque chose d'assez contradictoire dans les perspectives que vous dressez en vue de ce programme avec vos déclarations d'il y a quelques années, voire encore récemment au cours de la dernière campagne municipale. Vous disiez : notre objectif au fond, dans notre majorité, c'est le maintien de la population à Champigny. Avec les perspectives que vous présentez, on voit bien que c'est une augmentation assez significative. Quand on considère qu'à Champigny, en moyenne, on a de 2,7 à 2,8 personnes par foyer, l'augmentation du nombre de logements que vous proposez, cela a aussi des incidences dans les quartiers. On voit bien les difficultés que cela peut poser notamment sur des questions d'équipements publics. Je pense notamment aux écoles et à tous les services qui peuvent graviter autour. Je crois qu'il est important aussi de prendre en considération cela. Et puis, les présupposés par rapport à un bilan, je partage tout à fait l'avis qui vient d'être évoqué, un bilan tout à fait déséquilibré sur les quartiers. Vous vous refusez, comme d'ailleurs au plan départemental, à mettre en place des financements via des PLS. J'entendais encore vendredi soir, lors d'une inauguration, un représentant important du conseil général du Val de Marne répondre à la question d'une personne : pourquoi n'y a-t-il pas du tout de promoteur à Champigny ? Et celui-ci de répondre : de toute façon, il y a une crise du logement en Ile de France, nous devons la régler. Comme si Champigny, à elle seule, allait pouvoir régler la crise du logement en Ile de France. C'est vrai que, quand on est le premier propriétaire sur la ville, on peut avoir certaines ambitions.

Globalement, nous ne sommes pas favorables effectivement aux pistes que vous évoquez. Cela étant, on souhaiterait pouvoir travailler avec vous pour améliorer un certain nombre de points. D'où cette proposition. Vous connaissez notre position. Nous souhaiterions qu'un certain nombre de maires qui ne font aucun effort dans le domaine du logement, en particulier du logement social, soient lourdement sanctionnés voire soient totalement inéligibles. On en a à proximité. Je pense qu'il y a tout à fait matière à aller dans cette orientation. Pour autant, les perspectives que vous ébauchez ne peuvent pas nous satisfaire complètement. On souhaiterait véritablement travailler sur ces questions avec vous. »

### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Dans le préambule de la délibération, vous indiquez que l'élaboration d'un PLH est obligatoire. Nous allons bien sûr participer au vote de cette délibération. Mais nous souhaiterions faire quelques remarques.

Ici à Champigny, nous vivons une centralisation communale dirigée de la construction. Dans ce plan, vous confirmez vos intentions c'est-à-dire vous confirmez de construire encore plus de logements sociaux locatifs. Alors que nous sommes pratiquement au double de la règle fixée par l'article 55 de la loi SRU, je me pose des questions. Pour mémoire, en France, on a 17 % de logements HLM dans les résidences principales. Et vous insistez pour que Champigny soit une ville tout HLM. Les conséquences, vous les connaissez, sont paupérisation de la ville et insécurité. Nous comprenons les enjeux du PLH mais, comme vous le concevez, nous ne pouvons pas être d'accord. Il faut qu'il y ait une offre diversifiée et aussi, il faut qu'il y ait des acteurs du privé de chez privé. Et j'insiste sur les mots privés.

Le PLH, c'est dans votre texte, s'impose au PLU. Je sais qu'il y a en France beaucoup de textes de lois et certains textes qui ne sont pas appliqués mais je comprends difficilement que vous ayez et que nous ayons travaillé sur le PLU pour voir que le PLH va s'imposer au PLU. N'y a-t-il pas des déperditions dans cette façon de travailler ? D'autre part, je crois que les études pour le PLU en partie bien sûr, qui concernaient le logement, ont été faites et que vous avez beaucoup d'éléments qui pourraient rentrer dans le PLH. Aussi, nous jugeons que le coût de cette étude de 50.000 euros nous paraît très élevé au regard d'une construction qui est figée depuis des décennies dans un seul style.

La dernière remarque que je voudrais faire et qui reprend ce qui a été dit par les personnes précédentes, c'est que je ne comprends pas que, dans les personnes morales mises dans la liste et pour lesquelles nous devrions voter, vous ayez oublié l'Union des chambres syndicales des propriétaires et des copropriétaires. Ils sont quand même en France 24.700 adhérents et vous n'en parlez même pas. D'autre part, il y a aussi, M. le Maire, une Fédération des promoteurs constructeurs qui comporte 500 membres qui construisent des logements en accession à la propriété. J'aimerais aussi que l'on rajoute ces personnes dans la liste des personnes morales.

En tout état de cause, nous allons vous entendre sur les réponses que vous pourriez nous apporter et nous prendrons part au vote mais je ne sais pas encore maintenant dans quel sens. »

### **Intervention de M. DESSEIGNE**

« Je voudrais dire que le groupe des élus socialistes se prononcera en faveur de l'instauration du PLH et votera donc cette délibération sur la base des orientations présentées par notre collègue, Mme PASQUIER, orientations conformes au choix d'une grande majorité de campinois, majorité qui, nous n'en doutons pas, va bien au-delà de celle qui est représentée par les élus de gauche au sein de cette assemblée. Dans la situation de crise que subissent des dizaines de milliers de nos concitoyens, la question du logement est centrale. Que ce soit pour les personnes seules, les personnes sans emploi, les personnes qui ont des emplois précaires, les personnes qui ont des emplois stables mais avec des revenus extrêmement faibles, les personnes retraitées, etc, le droit au logement se défend non pas dans la mesure gadget et inefficace de la loi Dalo mais concrètement en défendant le logement social dans sa diversité et en favorisant son développement. Les élus socialistes voteront d'autant plus qu'une période de débat d'une année qui n'était pas obligatoire par la loi mais que nous proposons de retenir ce soir s'ouvre avec nos concitoyens. Dans ce débat, les socialistes défendront et la construction de logements sociaux et la mixité sociale qui passe par un nécessaire équilibre entre les collectifs et les pavillons et la diversité des programmes. »

### **Intervention de Mme ETTORI**

« Quelques remarques sur le fond de la délibération. La loi SRU, si elle est respectée, oblige les villes à accueillir 20 % de logements sociaux. Ce n'est pas le cas de certaines villes voisines. Elles préfèrent payer des amendes... Pour ce qui nous concerne, nous sommes très attachés au respect de la loi. Nous demandons donc à nos parlementaires du parti de Gauche de proposer des sanctions beaucoup plus lourdes telles que la préemption de terrains. Notre ville s'est construite dans la mixité, dans la diversité, nous permettant aujourd'hui de bien vivre ensemble. Nous entendons que cela perdure en respectant l'équilibre existant aujourd'hui. Et c'est dans cet esprit que les élus du parti de Gauche voteront cette délibération. »

### **Intervention de M. GUERRIER**

« Quelques mots. Bien sûr les élus communistes voteront cette délibération. Cela ne surprendra personne ici. Je voudrais dire simplement que je suis très surpris à écouter les diverses personnes de l'opposition qui se sont prononcées. D'abord, on affirme des contrevérités sans sourciller une seconde. Ce serait nous, 12.000 logements sur la ville, ce serait nous qui ferions fuir les campinois parce que l'on ne construirait pas assez. Celle-là, il fallait me la sortir ! Je ne m'y attendais vraiment pas ! On se bat suffisamment, et depuis suffisamment d'années, pour conserver une priorité d'attribution des logements aux campinois, auprès de tous, que ce soit les bailleurs, la préfecture. Nous avons d'ailleurs obtenu des avancées importantes dans ce domaine, notamment avec la préfecture au moment de la construction de logements neufs. Voilà, la réalité est celle-là. Affirmer que Champigny n'est pas une ville équilibrée dans le domaine du logement, je rappelle que l'on doit en être, de mémoire, je vais peut-être dire une bêtise, mais au moins à la cinquième convention signée avec l'Etat sur la construction de logements. Dans ces conventions, il y a une obligation faite à la ville de construire autant de logements privés que de logements sociaux pour conserver l'équilibre. Dans les dernières conventions, si ma mémoire est juste, le bilan est qu'il a été construit plus de logements privés que de logements sociaux. Aujourd'hui, si Champigny a 40 % de logement social, Champigny a aussi 30 % de gens qui sont logés en zone pavillonnaire et 30 % de gens qui sont logés dans le privé. C'est cela la réalité de Champigny. Je ne vois pas où il y a quelque part un déséquilibre qui semble vous affoler.

Et puis, je suis un peu fatigué d'avoir ce lien permanent du logement HLM avec paupérisation. Cela, j'avoue que cela me fatigue. Maintenant, c'est à chaque fois : logement HLM égale misère. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce cela le logement HLM ? Excusez-moi, le logement HLM à la base est prévu pour loger 80 % des français. L'équilibre social dont on parle tous est remis en cause aujourd'hui. C'est bien cela dont on souffre. Ce n'est pas du logement social. C'est d'une part du déséquilibre qui est fait et des salaires de misère qui sont aujourd'hui attribués à l'ensemble des gens qui travaillent. La paupérisation vient de là et non pas du logement social. Au bout d'un moment, cela fatigue parce que c'est insupportable d'entendre ces choses-là. Le logement social, ce n'est pas égal misère pour moi. Pour un grand nombre de campinois, bien au-delà parce que je connais la liste des demandeurs campinois, cela dépasse largement les gens auxquels vous pensez et que l'on pourrait être accusé d'influencer.

Ce PLH va justement nous permettre de travailler. On n'a pas aujourd'hui les contours définitifs. On a un an pour élaborer un PLH qui réponde aux besoins de la ville, qui prenne en compte l'enquête qui va être faite. Vous l'avez relevé vous-mêmes. Bien entendu, nous tiendrons compte de cette enquête pour travailler. On a un an pour élaborer un PLH qui réponde au mieux à l'ensemble des soucis. Du logement intermédiaire, on en fait. De l'accession à la propriété, on en fait. Faut-il encore que les gens puissent y accéder. Il faut aller jusqu'au bout des démarches. Des logements à 250 ou 280.000 euros, cela limite, même si on appelle cela accession sociale, cela limite quand même les candidatures dans la situation

actuelle. Bien sûr, on va voter ce PLH. Bien sûr, on va travailler avec la population pour l'élaborer et faire de ce PLH un outil d'équilibre pour la ville de Champigny dans les années à venir. »

### **Intervention de Mme PASQUIER**

« Quelques éléments de réponse et de réflexion. D'abord, oui effectivement, il y a un déficit M. FUCHS, de logements aujourd'hui. Nous avons 3.800 demandeurs. C'est en train de monter. Parmi les demandeurs, il faut quand même le savoir, un certain nombre sont aujourd'hui logés dans le parc privé de Champigny. Ils sont souvent logés dans le parc privé, dans des conditions effroyables d'habitat, de suroccupation et j'ajoute de conditions de loyers qui sont le triple voire parfois le quadruple de ce qu'ils pourraient financer dans le logement social. Ce sont ces gens-là qui sont demandeurs de logement aujourd'hui. Ces gens-là effectivement sont soumis à des conditions de vie et des conditions de salaires qui sont de plus en plus catastrophiques. En effet, nos demandeurs de logement sont à 80 % en dessous de 60 % des plafonds PLUS. Ce n'est pas pour eux que l'on construirait du logement intermédiaire. En revanche, il faut que l'on continue à progresser dans la construction de logement social accessible à tous. Dans la diversification, M. GUERRIER l'a rappelé, on prévoit effectivement un certain nombre d'accessions sociales à la propriété. On fait aussi du logement avec la Foncière logement. Ce sont des logements encadrés mais accessibles aussi aux bénéficiaires du 1 %. Et puis, en parallèle, on se bat aussi contre le surloyer et pour que les bailleurs, dans leurs conventions d'utilité sociale, régulent ces surloyers.

On continue à travailler pour favoriser la mixité sociale. La mixité sociale, ce n'est pas d'un côté un quartier avec un certain type de logements et de l'autre côté les quartiers spécialisés dans le logement social. La mixité sociale, c'est vivre ensemble, toutes catégories sociales confondues, ensemble. C'est aussi cela qui fait la cohésion et une vraie cohésion sociale dans la ville.

Je voudrais quand même rappeler un point. Effectivement, il n'y a pas assez de constructions de logement. Contrairement à ce que disait M. SCHMITT lors du dernier conseil municipal, je rappelle que les budgets nationaux du logement - parce que le logement est de la responsabilité première de l'Etat - ont été en diminution constante depuis 2007. Le budget 2010 est en légère hausse de 480 millions par rapport à 2009 mais c'est uniquement par rapport à une augmentation brutale des sommes allouées aux aides individuelles à la personne à cause justement des difficultés financières des locataires. En même temps, cela ne prend pas en compte la baisse vertigineuse subie par le budget du logement en 2009. Le budget ville et logement enregistre toujours un déficit de 236 millions d'euros par rapport à 2007. Dans ces conditions, comment favorise-t-on le logement social et le logement accessible à tous et partout ? Plusieurs collègues ont rappelé le nombre de communes, 17 dans le Val de Marne, qui ne respectent pas la loi SRU, qui en sont loin et qui font le choix de ne pas la respecter. Il faut sanctionner ces communes qui ne la respectent pas.

Concernant les aides à la pierre, elles sont en baisse de 70 millions. Depuis 2007, elles sont passées de 850 millions à 480 millions d'euros au plan national. Dans ces conditions, comment peut-on se permettre de construire et d'apporter de vraies réponses à la population qui souffre ? Le manque de logements est quelque chose de crucial dans la vie des gens, dans la vie quotidienne. Tous les jours, je suis sollicitée par des demandeurs, par des gens qui vivent dans des conditions... Je pense notamment à ces familles dont les enfants n'ont même pas d'espace pour bouger, pour faire leurs devoirs. Il est inadmissible que l'on continue au 21ème siècle à laisser les gens dans ces conditions.

Oui, le logement social accessible pour tous et partout d'une manière équilibrée, cela doit être effectivement une priorité. Juste un chiffre sur le Val de Marne : pour 55.000 demandeurs de logement, il y a eu en 2009 1.081 logements sociaux PLUS réellement accessibles qui ont été

construits. Eh bien non, cela ne suffit pas. Sur la ville de Champigny, depuis des années nous avons une convention de diversification qui fait que nous restons à un équilibre dans les logements qui sont construits avec 40 % de logements sociaux. Cette convention de diversification est respectée. Voilà ce que je voulais préciser. »

#### **Intervention de M. SCHMITT**

« Une brève intervention. M. GUERRIER, ce soir, je suis d'accord avec vous sur l'un des propos que vous avez tenus. A savoir que ce n'est pas une bonne chose d'associer logement social et pauvreté. Stigmatiser la pauvreté, je ne m'y associe pas du tout. Bien au contraire, quand je fais des interventions réclamant la mixité sociale, c'est qu'il faut permettre à tous de sortir d'une condition, d'améliorer sa condition, ne pas les condamner à rester vivre dans des conditions qui sont telles qu'ils n'arriveront jamais à avoir une égalité de chances, je pense surtout aux jeunes, par rapport à des jeunes qui vivront dans d'autres milieux. Quand on dit mixité sociale, il y a un problème de définition entre nous. La mixité sociale, c'est celle qui permet d'avoir des conditions d'épanouissement au sens large, entre autres de l'éducation pour tous les jeunes, partout en France. Je suis d'accord avec vous, je trouve cela vraiment choquant de stigmatiser la pauvreté des gens en l'associant au logement social. Il faut du logement social. Mais quand on fait un logement social, il faut aussi faire un logement qui va apporter un autre plus à notre commune. La mixité sociale, le mélange, l'apport au niveau du capital social et culturel ne se font pas simplement à partir des phases d'enseignement frontal ou des actions péri éducatives. Cela se fait aussi par le vivre ensemble entre les jeunes des différentes catégories sociales. C'est tout ce que je voulais dire. Je rappelle à chaque fois ce thème qui est quand même important. La mixité sociale, oui, mais pas n'importe quelle mixité sociale. »

#### **Intervention de M. GASCARD**

« Je propose d'envoyer cette intervention à M. Hortefeux. Je reviendrai sur le manichéisme pauvreté dans le logement social et puis richesse dans le logement privé. Les dossiers que je vois passer en commission d'aide aux familles au CCAS me prouvent qu'il y a énormément de gens qui n'ont pas encore accès au logement social, qui vivent dans des logements en locatif privé avec des loyers très élevés, qui se retrouvent dans des situations financières complètement aberrantes. C'est une chose. Ce n'est pas parce qu'on a du logement privé locatif que forcément on est une population riche. Ensuite, l'accession à la propriété, là aussi je fais le constat qu'à chaque commission d'aide aux familles, toutes les semaines, il y a au moins cinq ou six dossiers sur une soixantaine qui viennent de gens qui sont en accession à la propriété ou qui sont propriétaires et qui ne peuvent plus payer non seulement les remboursements mais également les charges de copropriété. Là aussi, ce n'est pas parce que l'on a du logement privé, que l'on est en accession à la propriété, que l'on est forcément riche. Les propriétaires ne sont pas riches.

Dire que la mixité, c'est avoir autant de logements sociaux que de logements privés, etc., ce n'est pas vrai. La mixité se fera quand tout le monde aura un salaire suffisamment décent et des aides au logement suffisantes pour pouvoir se loger correctement, que ce soit dans le parc privé ou dans le parc social. Je peux vous dire aussi que depuis quelque temps, je vois également pas mal de gens qui habitaient sur Saint Maur ou Nogent et qui viennent habiter sur Champigny. Je voudrais bien que l'on me donne une explication. Si c'est si « moche » de vivre à Champigny, pourquoi ont-ils fait cet effort de traverser la Marne ? »

#### **Intervention de M. CHARLES**

« Je vais être bref. Je partage complètement l'agacement de mon ami M. GUERRIER. C'est quelque chose qui a été repris par M. SCHMITT. Je l'en remercie parce que c'est tellement

agaçant et profondément même inique d'entendre certains propos. Je ne vais pas me mettre en colère, cela ne servirait à rien, mais je comprends l'agacement de M. GUERRIER. Je le partage totalement.

Ce qui nous différencie certainement ce soir, fondamentalement, au moins pour une grande partie de nos collègues de l'opposition, c'est que pour nous élus de la majorité municipale, le logement est un droit. Pour vous, après je laisse à chacun sa subjectivité et le soin de démentir, j'ai l'impression que c'est une marchandise au même titre d'ailleurs que d'autres choses. Cette question se mercantilise et doit nécessairement valoir une certaine somme. Nous, quand on parle de droit au logement, on parle d'une accessibilité au logement pour tous. Ce qui m'amène à penser, avec mes amis de la majorité, que pour nous la conception du logement social est loin d'être la conception du logement uniquement pour les plus pauvres. Bien évidemment, il faut que le logement social réponde à des objectifs qui touchent en particulier des familles qui sont, comme vient de le rappeler M. GASCARD avec beaucoup de précision, touchées profondément par la situation économique. Nous n'avons jamais, nous, au contraire d'ailleurs, et je vais vous en faire la preuve à l'instant, défendu l'idée d'un logement social ségrégationniste.

Preuve en est, je ne sais pas si vous vous êtes, tout autant que nous avons pu le faire, opposés à la loi Boutin. Pourquoi nous sommes-nous opposés à la loi de Mme Boutin ? Parce que fondamentalement la loi Boutin restreint le logement social aux plus pauvres. Elle veut même faire sortir ceux qui seraient d'une part en dépassement de plafond et ceux qui seraient en sur occupation y compris quand tout au long de leur vie, ils ont occupé le logement. Je pense notamment à des ménages qui ont pu vivre ensemble et qui, à la suite d'un décès d'une des deux personnes, se retrouvent en sous-occupation. On veut faire sortir ces gens-là du logement social. C'est une honte. C'est le contenu de la loi Boutin. On pourrait épiloguer avec d'autres exemples. C'est pourquoi, nous nous sommes fermement et dès le début, opposés à cette loi. Nous continuons à demander son abrogation. C'est courageux de demander l'abrogation d'une loi. On considère vraiment que cela va dans le sens contraire des intérêts manifestes d'une grande partie des gens de ce pays. Comme le disait M. GUERRIER, 80 % d'entre eux sont dépendants des possibilités d'accès en principe au logement social.

Ce n'est donc pas du tout la même conception. Dans ce débat, on entend des choses qui montrent qu'effectivement pour beaucoup d'entre vous, vous mercantilisez la question, vous ne parlez pas de la même chose que nous prétendons pouvoir mettre en oeuvre collectivement avec les campinois dans le cadre de ce PLH.

Un petit mot sur les quartiers ANRU. Accessoirement vous avez peut-être remarqué, que ce soit les conventions présentées et signées par M. le Maire avec l'Agence nationale de rénovation urbaine, que nous avons nous-aussi tenus dans des quartiers dont à l'origine nous n'étions pas responsables de la construction, nous avons voulu introduire des éléments en termes d'habitat qui permettront de faire du logement pour l'AFL, association Foncière logement, du logement en accession à la propriété. Vous avez remarqué ? Quand cela nous est possible de ce point de vue et dans des conditions y compris difficiles et courageuses, nous l'avons placé à des niveaux importants que ce soit au Bois l'Abbé, aux Mordacs, aux Quatre Cités. Il a été fait, dans le cadre de la rénovation urbaine, par la réhabilitation des logements de la Garde républicaine, 160 logements en accession sociale à la propriété. Ils ont été acquis pour 80 % d'entre eux par des campinois. L'un de mes collègues disait : encore faut-il se rappeler les vrais chiffres. J'ai l'impression que parfois ici, je ne sais si c'est un autisme volontaire ou pas, il y a vraiment certains de nos collègues qui nient profondément les réalités. Je terminerai, M. le Maire et chers collègues, par un aspect qui me tient à cœur compte tenu des responsabilités que le Maire m'a confiées. C'est la qualité du logement social. Au moment où l'on parle de coût du logement, du coût énergétique aussi, M. GASCARD faisait référence aux charges, etc., c'est devenu un élément essentiel. Cela fait 20 ans, encore je dis 20 ans on

pourrait dire plus, qu'aucun promoteur sérieux - et il y en a évidemment, même dans ce que M. CHEVALIER appelle les privés... - ne nie que dans le logement social, nous atteignons une qualité en matière d'habitabilité chez nous, en logement social, excusez-moi de dire chez nous mais quand on crée du logement social, un type 2 fait au moins 45 mètres carrés. Dans le privé, c'est 30 ou 35 mètres carrés. Ce n'est pas la même chose. La Haute qualité environnementale voire maintenant le BBC, bâtiment basse consommation, que l'on introduit dans tous les concours que l'on fait sur sous la responsabilité du Maire, ce sont des choses que l'on n'atteint pas dans la promotion. Ce sont des questions de qualité qui rappellent pourquoi le logement social est un logement qui accompagne dans ce pays une urbanisation de qualité. L'image n'est pas seulement celle que vous voudriez bien porter, de choses faites il y a longtemps et encore ce n'est pas la qualité du logement du Bois l'Abbé qui est en cause on le sait très bien, c'est la volonté qui a été portée par certaines personnes de faire des quartiers ghettos et vous savez pertinemment que nous n'en sommes pas responsables. Cette question mérite d'être rappelée.

Un mot simplement sur l'opposabilité du PLH au PLU. Evidemment, il y a l'aspect réglementaire. Quand on va définir des zonages où il sera possible de faire du logement dans de bonnes conditions parce qu'il y a une bonne accessibilité aux transports en commun, parce qu'il y a des équipements publics qui correspondent, évidemment il y aura une traduction réglementaire. Le PLU est un outil technique. Ce n'est pas un outil de planification. Le PLH, cela a été dit par M. FUCHS, est un outil de planification qui va fixer des objectifs beaucoup plus précis. On va rendre le PLU compatible avec les objectifs arrêtés dans la concertation avec les habitants, et cela a été souligné par Mme PASQUIER à plusieurs reprises dans son rapport. Je ne me retranche pas derrière cette question mais il a quand même été indiqué à plusieurs niveaux que le préfet aurait nécessairement son avis à donner. Visiblement, cela ne vous a pas non plus beaucoup attiré l'attention. »

### **Intervention de M. le Maire**

« Quelques éléments avant de conclure. Nous lançons un processus long auquel la population sera bien sûr associée par les moyens adaptés. Simplement, quelques mots. Beaucoup de choses ont été dites mais, vraiment, on vit l'explosion ces derniers temps des jeunes hébergés chez les parents. Ne serait-ce que ce volet, il faut qu'on le prenne en compte.

M. FUCHS disait tout à l'heure que les chiffres ne sont pas les mêmes. Juste une précision, quand on parle de 77 logements sociaux, on ne parle pas de l'ensemble du parc public et privé. On n'a parlé que du parc public. Si on met au bout ces 77 plus les 60 % manquants, on ne doit pas être loin des 177 logements dont on parlait dans l'autre rapport. On fera des tableaux pour voir si l'on ne s'est pas trompé mais, en principe, si on ne prend que l'un des deux éléments de l'ensemble du parc public et privé, évidemment on ne trouve pas les mêmes chiffres. Si on prend le total, nous sommes effectivement, et je vous le concède, dans des années de faible construction. Nous sommes attentifs au fait de ne pas se laisser installer dans la crise. D'ailleurs, l'une des difficultés que l'on va avoir à assumer, c'est que le marché ne régule plus la poussée du logement dans notre secteur. Le marché est tellement faible que si, nous, nous ne prenons pas en mains la construction par exemple de logements en accession, nous ne pourrions pas tenir notre convention d'équilibre. Ou alors, nous serons limités en nombre de logements total parce que nous n'aurons pas assez de production de logements privés. Heureusement que l'on fait un PLH. Et puis, on a le souci bien sûr d'avoir un parc résidentiel. Ce que l'on a fait avec succès, je crois, à la Garde républicaine. Ce sont des choses que l'on souhaite renouveler à l'avenir. Nous avons déjà dans le passé récent fait, avec succès, des diversifications de logements et cela a permis que des gens qui souhaitaient accéder à la propriété et avoir un parc réussissent à le faire.

Un mot encore sur l'intercommunalité que vous nous sortez à chaque fois. Je voudrais quand même, pour que l'on ne se répète pas, dire une chose. Le sénateur Dallier a bloqué tout processus, avec l'accord du gouvernement, d'intercommunalité en Ile de France jusqu'à nouvel ordre. L'Etat nous interdit tout processus d'intercommunalité. Il faut le savoir. Il faut quand même rendre à César ce qui lui revient. Pourquoi ? Visiblement, dans la vision qu'ils ont de la future métropole, ils ne veulent pas que les communes poussent en avant leurs projets. Enfin, je rappelle que Paris Métropole n'est pas une association contrairement à l'ACTEP. C'est bien un Syndicat mixte. Aujourd'hui, la loi sur le Grand Paris n'est pas votée puisque les congés du Sénat ont été posés et il reste encore une partie de la loi à traiter les 26 et 27 avril, mais après l'adoption de la loi, il est clair que s'il n'y a pas de modification de dernière minute, le Syndicat mixte Paris Métropole sera dans le tour de table de la Société du Grand Paris, mais pas du tout à proportion de ce que représentent les élus en Ile de France et pas du tout à égalité avec l'Etat. Cela dit, c'est un Syndicat mixte qui a une réelle entité juridique. Il peut fonctionner aussi bien sur des projets, puisque pour le moment c'est un Syndicat d'études, que, le cas échéant, intervenir. Il sera associé également au conseil d'administration de l'atelier des architectes, atelier international du Grand Paris en cours de négociation.

Enfin, concernant la région, nous sommes allés plus loin que de nous mettre dans l'esprit du SDRIF puisque si vous vous souvenez, ici, dans ce conseil municipal, nous avons mis en place les moyens de l'EPFR. Nous sommes avec le portage foncier de la région dans un plan d'avancée pour le logement, plan d'avancée que nous n'avions pas au moment du PLU. Donc, nous allons effectivement faire des efforts pour augmenter la production de logements de tous types. Pour le moment, on ne tiendrait pas nos objectifs du PLU. Au fil de l'eau, cela ne suffit pas pour maintenir la population et surtout cela ne suffit pas pour répondre aux besoins. Notre souci est de répondre aux besoins et, le cas échéant, et je pense que cela se posera, de densifier mais de façon maîtrisée, cela a été dit dans le rapport, parce que l'on a un potentiel. On l'a évoqué souvent ici. Les grands axes comme la nationale 4 ou l'avenue de Gaulle ont un potentiel non négligeable de densification intelligente. Il y aura d'autres secteurs à développer. Evidemment aujourd'hui, on ne sait pas encore comment ils seront traités dans le cadre de la mise en place du Grand Paris. Il est clair que la VDO et d'autres secteurs comme celui-là ont un potentiel important. C'est pour cela que notre PLH a de l'importance. On va y travailler. Et donc, je vous engage, mais je crois que cela ne pose pas de problème de fond à adopter cette délibération. »

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Vous n'avez pas répondu sur les propositions qui ont été faites concernant les 60 % de propriétaires de Champigny. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Tout à fait. Je propose effectivement d'ajouter à l'annexe de la liste des personnes morales, l'Association de soutien des propriétaires de Champigny. Effectivement, c'est une suggestion utile. Peut-être si vous en étiez d'accord, je me tourne aussi vers l'administration pour voir si cela correspond à la liste des personnes morales, pourrait-on avoir un président de conseil syndical de copropriété de notre ville. En revanche, sur la proposition de M. CHEVALIER d'aller chercher au plan national l'Union syndicale des propriétaires ou la Fédération des promoteurs, on pourrait aussi aller chercher M. Bouygues mais on n'est plus dans le même registre. Je suis pour que les personnes morales associées à l'élaboration du programme local de l'habitat soient le reflet de la diversité locale.

Si on est d'accord sur cet apport, l'Association de soutien des propriétaires de Champigny et un président de conseil syndical de copropriété, on peut passer au vote. »

Vote sur la délibération (avec liste des personnes morales associées à l'élaboration du PLH complétée comme indiqué ci-dessus)

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 8 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne/Europe écologie)**

**6 votes contre dont 1 procuration**

**(groupe UMP)**

**4 abstentions**

**(groupe Divers droite – Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

**2**

Projet de Rénovation Urbaine du quartier du Bois l'Abbé – Reconstitution de l'offre locative sociale rue de la Gaité

1. Cession de la parcelle cadastrée section CO n°163 d'une superficie d'environ 60 m2 sise les Lyonnnes au profit de Paris Habitat OPH moyennant le prix de 3.000 euros (trois mille euros) ; ce prix s'applique à un immeuble libre de toute location et de toute occupation.
2. Acquisition d'une emprise d'environ 12,50 m2 à distraire de la parcelle cadastrée section CO n°228 sise les Lyonnnes moyennant le prix de 4000 euros (quatre mille euros) en vue de son classement dans le domaine public ; ce prix s'applique à un immeuble libre de toute location et de toute occupation.
3. Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) de signer les actes à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.
4. Désignation de l'étude de Maître DEBOSCKER – 11, avenue Eugène Pelletan – 94408 Vitry sur Seine pour l'établissement de l'acte authentique d'acquisition.
5. Moyens de financement,

**Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

M. le Maire, en sa qualité de membre du conseil d'administration de Paris Habitat – OPH, passe la présidence – pour cette délibération – au premier adjoint, M. FAUTRE.

**Rapport présenté par M. GUERRIER.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**M. ADENOT, membre du conseil d'administration de Paris Habitat – OPH, n'a participé ni au débat ni au vote.**

3

Opération «les Boullereaux»

Opération de résidentialisation de 190 logements locatifs sociaux (2<sup>ème</sup> tranche).

Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à Valophis Habitat - OPH du Val de Marne pour un prêt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant maximum à garantir : 301 455 euros.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant d'intervenir au contrat de prêt ainsi que de signer tout acte nécessaire à la réalisation de la délibération.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> Commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme BOLLINGER.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

4

«Opération le Tremblay II»

Opération de construction neuve de 22 logements locatifs sociaux collectifs.

Attribution d'une subvention pour surcharge foncière à la SA d'HLM IdF Habitat d'un montant de 53 951 euros,

Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à la SA d'HLM IdF Habitat pour 4 prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant total à garantir : 2 649 417 euros.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> Commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Économie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme PASQUIER** qui indique que lors de la 1<sup>ère</sup> commission, M. JEANNE a souhaité avoir un plan de façade.

Ce plan a été remis ce soir dans les dossiers des conseillers municipaux.

**M. CHEVALIER.**

«Je suis un peu énervé aussi. Franchement ! Quand même, vous n'écoutez pas, vous n'entendez pas, vous ne me comprenez pas. Je trouve que c'est dommage. A aucun moment nous n'avons dit que nous étions contre les logements HLM. Jamais. J'ai passé quasiment 20 ou 30 ans de ma vie à travailler avec les HLM. Je sais le niveau de responsabilité des membres des offices d'HLM, la façon dont ils construisent leurs bâtiments. M. CHARLES est un spécialiste. Il connaît les bâtiments à énergie positive. Il y a aussi ce cas de figure. Ce n'est pas la peine d'essayer de nous assassiner avec des termes savants. Je sais ce qu'ils font, je sais

que la promotion privée aussi en fait. En tout cas, ce que nous avons dit seulement, c'est que nous avons atteint à Champigny un taux, et c'est cela sur lequel nous insistons et nous sommes contre, nous avons un taux de logements HLM qui est à notre sens, peut-être pas au vôtre mais à notre sens, trop élevé. Et quand je parle de paupérisation, je ne dis pas que les logements HLM logent des pauvres. Ce n'est pas cela. C'est que les finances de la ville souffrent du fait que l'on a une catégorie de personnes qui ne peuvent pas justement subvenir à l'embellissement de la ville... Quand on réclame un autre mode de construction et d'autres personnes,... c'est exactement dans le sens de la mixité sociale mais pas celle dont vous nous parlez. En aucune façon, je ne suis contre.

On va revenir à la délibération. En ce qui concerne cette délibération, je vais vous dire que dans le quartier de l'avenue du général de Gaulle, en quelques années, ce quartier a bougrement changé. On a construit 29 logements de Gaulle/Meautry. On en a construit 14 au 2 rue Mennetou. On en a construit 26 aux Gallitrais. On en a construit 49 avenue du général de Gaulle. Du 206 au 208 avenue du général de Gaulle, on en reconstruit 9. Et là, on vient de vouloir en construire 22. Tous ces bâtiments sont sur un espace de 500 mètres. Je trouve que l'on modifie ce quartier. »

**M. le Maire rectifie :**

« 500 mètres, vous exagérez. Les Gallitrais, c'est vraiment à l'autre bout. »

**M. CHEVALIER.**

« Ce n'est pas très loin. »

**M. le Maire.**

« Oui, 4 kilomètres. »

**M. CHEVALIER.**

« Laissez-moi finir M. le Maire. Cela change quand même la physionomie du quartier. Cela ne va pas forcément dans le bon sens. En ce qui concerne les logements privés, je souhaiterais qu'il y ait aussi la possibilité de construire, dans ces zones, du logement privé.

Il y a une chose aussi, M. le Maire, puisque c'est à vous que je m'adresse. En 2005, vous m'avez fait un courrier pour me dire que, concernant l'immeuble Meautry, il y avait un arbre de 25 mètres de haut qui avait été abattu. Vous m'aviez confirmé qu'avec l'accord de M. Dambrines, vous remettriez deux arbres dans cet espace. Je peux vous dire qu'aujourd'hui il n'y a toujours pas les arbres. Pourtant, vous me l'avez confirmé par écrit. Tout cela modifie un quartier et modifie la façon dont les gens se trouvent et ils ne se trouvent pas bien. Je peux vous le confirmer, j'y suis tous les jours là-bas. Pour cette raison, pour tout ce que je vous ai cité, eh bien, nous voterons contre la construction de 22 logements HLM avenue du général de Gaulle. Et je ne suis pas contre les HLM. »

**M. le Maire**

« Pour ce qui concerne les arbres, je reposerai la question à M. Dambrines, c'est promis. »

**Intervention de M. JEANNE**

« Deux aspects dans cette délibération, le premier reprend ce que l'on avait déjà dit sur Tremblay 1 à savoir vous vous souvenez que j'étais intervenu pour vous dire que l'on regrettrait qu'il n'y ait pas du tout de local commercial. Là, il y en a un. Compte tenu qu'il n'y en avait pas sur le premier programme pour des raisons que vous aviez évoquées, qui étaient ma foi un peu courtes mais c'était votre position, on aurait pu en faire deux sans aucun problème. C'est pour cela que j'ai demandé le plan de façade, pour voir les choses.

Effectivement, il y avait largement matière à faire deux locaux commerciaux et pouvoir diviser. D'autant que, rappelez-vous, nous avons délibéré ici même sur cet axe qui fait partie des trois axes majeurs pour développer les commerces. Là, on augmente encore la rupture entre la partie de la Fourchette et la partie du carrefour de Stalingrad. Pour cette raison, nous voterons contre.

Par ailleurs, toujours un peu aussi la même préoccupation d'avoir toujours le même organisme HLM qui intervient sur notre ville. Je vous rappelle une nouvelle fois que nous avons un office public HLM de la ville de Champigny qui, à chaque fois, n'est pas très sollicité. En revanche, on retrouve toujours la même société sur ce type d'intervention. Par ailleurs, dans le même esprit que ce qui avait pu être évoqué par mon collègue M. CHEVALIER, je me souviens que lorsque vous avez fait une opération de réhabilitation sur le boulevard Aristide Briand, en nous expliquant que le secteur en question - on est dans le même périmètre - comptait à peine 20 % de logements sociaux et qu'il fallait en faire un petit peu plus, on voit que petit à petit on arrive sur ce secteur à près de 30 %. Après, tout dépend où on fait les limites. Vous voyez qu'en termes d'équilibre et de mixité dont on parlait tout à l'heure dans le cadre de la première délibération, il y aurait fort à dire sur l'équilibre entre les quartiers. »

**M. le Maire.**

« Je dois vous rappeler que boulevard Aristide Briand, si on parle bien de la même chose, cela n'a jamais abouti. »

**M. JEANNE.**

« C'est en cours. La rénovation est quasiment achevée »

**M. le Maire.**

« C'est privé. Si on parle bien de la même chose, c'est privé. »

**M. JEANNE.**

« Ce n'est pas privé, non. Le promoteur est IDF Habitat. »

**M. CHARLES.**

« On ne parle pas de la même chose. Le bâtiment qui a été acheté en acquisition amélioration par IdF Habitat se trouve à l'angle de la rue. »

**M. JEANNE** précise la situation de l'opération auquel il fait allusion :

« Boulevard Aristide Briand, quand vous arrivez au niveau de la rue Maurice Piroolley, un peu avant sur la droite, en descendant... »

**M. le Maire.**

« Je confirme que c'est privé. Vous vérifierez. Il y a eu un permis et il y a eu un débat autour de cela. Mais c'est le privé qui le fait. »

**M. JEANNE.**

« Cela ne change rien à l'argumentation évoquée. »

**M. le Maire.**

« C'est dommage que vous nous indiquiez toujours que c'est du public quand cela ne l'est pas. »

**Intervention de M. SCHMITT**

« Brièvement, pour revenir sur les thèmes récurrents en ce qui concerne le logement. On en a déjà parlé à ce conseil et on a eu l'occasion d'en parler aux précédents conseils municipaux. Là encore, on a un exemple qui illustre bien la politique déséquilibrée en matière de logement à Champigny et qui ne garantit pas un développement sociologique durable de notre ville. En ce qui concerne l'offre complémentaire qu'il faudrait faire au niveau des logements, je peux même vous rassurer, je ne suis pas porteur de projets de promoteurs privés. Si même vous en tant que promoteurs au nom de la commune, vous faisiez des promotions immobilières qui s'adressent à un autre type de logements, on vous encouragerait à le faire. »

**M. le Maire.**

« Nous serons amenés à vous en proposer très prochainement. »

**M. SCHMITT.**

« C'est une bonne chose. »

**M. le Maire.**

« On se retrouvera là-dessus. Il n'y a pas de problème. Je vous propose de passer au vote. »

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**36 votes pour dont 7 procurations**

**(« Ensemble agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne/Europe écologie)**

**10 votes contre dont 1 procuration**

**(groupe UMP – groupe Divers droite –  
Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

**Mme ETTORI et Mme KENNEDY (par procuration), toutes deux membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IdF Habitat, n'ont participé ni au débat ni au vote.**

**DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**5**

Programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2010

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de reverser les subventions régionales aux associations

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> Commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**6<sup>ème</sup> Commission :** Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie Associative – Immigration / Droit et citoyenneté des résidents étrangers.

**Rapport présenté par M. CHARLES** qui a fait état de la question formulée par Mme AMAR lors de la 6<sup>ème</sup> commission.

Elle a demandé comment s'explique la différence entre 50 % de 42 000 euros, soit 21 000 euros, et la somme de 19 000 euros répartie entre les différentes associations.

Réponse :

Il n'y a pas lieu de comparer 50 % de 42 000 euros et les 19 000 euros répartis entre les associations.

Comme il est expliqué dans le rapport au conseil municipal, la Région a voté une enveloppe annuelle de 42 462 euros qu'elle verse en deux fois par moitié. 19 000 euros vont aux associations, 23 462 euros vont aux actions portées par la Ville.

On peut à cet égard se reporter au tableau annexé à la délibération du 24 juin 2009 qui précise les financements.

Les membres de la 2<sup>ème</sup> commission ont posé à peu près la même question que celle posée par Mme AMAR en remarquant que la somme des subventions reversées s'élève à 19 000 euros alors que l'enveloppe annuelle de la Région s'élève à 42 462 euros.

Même réponse que précédemment

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**6**

Adhésion de la Ville de Champigny-sur-Marne au Syndicat Marne Vive.

**Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. LECUYER.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**7**

Zone d'Aménagement Concerté des Simonettes Nord

Déclassement du domaine public routier communal d'une superficie d'environ 991 m<sup>2</sup> constituant la partie de la rue Eugène Varlin située au droit des parcelles cadastrées sections BN n°210 – 212 – 214 – 216 – 218, BO n°153 – 155 – 157 – 159 – 161 – 163 – 165 – 169 – 17.

Cession de principe au profit de la SADEV 94, dans le cadre de l'aménagement global de la ZAC des Simonettes Nord, de cette emprise ainsi que du sentier des Hauts Bonne Eau à un prix qui sera fixé par France Domaine.

**Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**Rapport présenté par M. DESSEIGNE.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**40 votes pour dont 8 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne/Europe écologie – groupe Divers droite)**

**6 votes contre dont 1 procuration**

**(groupe UMP)**

**2 refus de vote**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**8**

Réaménagement des rues Juliette de Wils et du cimetière et création de stationnement cyclable - Demande de subventions au Conseil Général du Val de Marne.

**Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. LECUYER** qui a précisé que M. JEANNE, lors de la 1<sup>ère</sup> commission, a souhaité avoir un plan détaillé des aménagements prévus pour ces deux rues. Ce plan est remis aux conseillers municipaux pour la séance de ce soir.

**M. FUCHS.**

« Je ne vais évidemment pas refuser de voter une délibération qui permettra enfin aux riverains de la rue Juliette de Wils d'espérer avoir une chaussée plus plane et donc moins bruyante, qui par le biais de la zone 30 permettra enfin d'appliquer l'arrêté pris en 1969 par M. Talamoni, arrêté qui interdit la circulation des poids lourds dans cette rue. Je voterai donc cette délibération mais ne m'en veuillez pas si je fais quelques observations complémentaires. Je comprends très bien que les références cyclables entre guillemets visent à obtenir pour ces travaux d'investissement un concours important, 30 % - on vient de nous le dire - du conseil général mais ne nous abusons quand même pas sur la réalité des potentialités de les utiliser pour les circulations douces. On nous présente le schéma directeur du réseau vert. Ce schéma a été établi en 1998 par un bureau d'études qui, à mon avis, ne s'était même pas tellement déplacé à l'époque sur Champigny puisqu'une rue, cela a été retiré, le passage du Moulin - que très peu d'entre vous connaissent parce qu'il est situé en limite de Bry - avait été indiquée comme piste cyclable et je signale que c'est un escalier. Heureusement, on l'a fait remarquer et cela a été retiré.

Seules les pistes séparées, étant donné les différences de vitesse, sont absolument de toute sécurité pour les cyclistes ou pour les piétons. Pour les piétons, ce sont les trottoirs à condition qu'il n'y ait pas d'autres voitures qui stationnent dessus. Et les pistes cyclables séparées, nous en avons deux qui sont parfaitement en toute sécurité à Champigny, celle qui longe la voie de desserte associée pour monter vers Bricorama. Et j'ai écrit récemment à M. Benisti - qui m'a promis qu'elle serait prolongée jusqu'aux Armoiries -. Ce sera une bonne chose. Et puis d'autre part, celle qui a été faite récemment dans les Cités Blanches et qui se trouve sur le trottoir bien à l'écart de la circulation. Les autres qui sont dans la circulation et qui ne sont séparées théoriquement de la circulation automobile que par des traits de peinture sont dangereuses, voire dans certaines rues comme la rue Diderot qui est particulièrement étroite, essayer de circuler à vélo n'est pas possible. Vous gênez le bus. L'empatement d'un bus, c'est 2,40 mètres. La rue fait 2,80 mètres. Le bus ne peut pas vous dépasser. Tous les vélos ne roulent pas à 50 à l'heure. Les bus non plus d'ailleurs, dans Champigny, mais il y a des endroits où il faut bien reconnaître que le terme cyclable ou circulation douce n'est pas vraiment approprié.

D'autre part, j'ai fait remarquer en commission que, dans certains endroits où il aurait été possible d'avoir des pistes bien séparées de la circulation automobile à savoir avenue Salvador Allende ou rue de Bernaü, où il y a de grands trottoirs pratiquement inutilisés, on avait quand même préféré la solution moins coûteuse des pistes sur la chaussée avec des traits de peinture. Là aussi, lorsqu'il y avait croisement de deux voitures, ou deux poids lourds ou deux bus, la piste cyclable n'existait plus. Donc, il y a un effort à faire pour structurer ces pistes. C'est en cours. Mais il faut aussi ne pas se laisser cacher la vérité. Nous n'avons pas en réalité 10 kilomètres de circuits véritablement cyclables. Il y a encore beaucoup d'efforts à faire. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION PREVENTION SANTE**

**9**

Renouvellement d'habilitation des CMS de Champigny pour la prise en charge des missions recentralisées par l'Etat : centre de vaccinations, centre de lutte anti-tuberculeux, centre d'information de dépistage et de diagnostic des IST, centre de dépistage anonyme et gratuit du SIDA.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les habilitations susmentionnées et à signer les conventions s'y afférent.

#### **Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité, Action Sociale, Prévention/Santé, Coordination des Actions sur les Handicaps, Politique en direction des Séniors, Droits des Femmes.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication.

**Rapport présenté par Mme DUFOUR.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION DE L'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION**

**10**

Retrait de la Ville de Vaires-sur-Marne du SIRESCO

**Commission concernée :**

**5<sup>ème</sup> Commission :** « Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux »

**Rapport présenté par Mme ETTORI.**

**Intervention de M. FUCHS.**

« Il est bien évident qu'il n'est pas question de ne pas acter la décision de la commune de Vaires sur Marne. Toutefois, nous sommes membres du SIRESCO et nous sommes donc intéressés à connaître les raisons qui déterminent une municipalité à s'en retirer. Il aurait été bien que vous nous fassiez part des motivations de Vaires. Cela manque au dossier et je souhaite communiquer au conseil des informations que j'ai pu trouver. La commune de Vaires sur Marne était gérée par la droite jusqu'en 2001. Elle est alors passée au PS dans le cadre d'une triangulaire. La droite, une liste UMP, a repris Vaires en mars 2008. La critique du SIRESCO et l'engagement de s'en retirer figuraient au programme de la liste de droite. Le retrait ou le maintien dans le SIRESCO était donc un élément du débat politique à Vaires. Appliquant son programme, la majorité du nouveau conseil municipal a voté ce retrait le 25 juin 2009. L'opposition, le parti socialiste, a dénoncé un choix très politique en faveur du privé et une volonté de saboter le service public. Le Maire s'est défendu en se basant sur les conclusions d'un rapport du bureau d'études Adecco qui met en évidence la monotonie des repas, la non adaptation à des profils de consommateurs divers (centre de personnes âgées et écoles) et le coût trop élevé pour la commune du recouvrement des sommes dues auprès des utilisateurs. Je pense qu'il est utile, puisque nous sommes aussi membres du SIRESCO, que ces éléments soient portés à la connaissance du conseil. »

**Intervention de M. le Maire.**

« Je vous remercie de nous les avoir donnés avec cette précision. Cela montre bien que c'est essentiellement une décision politique. Il était indiqué - c'est vrai que c'est incomplet - la volonté de cette ville de s'engager dans une délégation de service public avec un prestataire privé parce que, visiblement, la commune de Vaires a voulu confier la rénovation des installations elles-mêmes, ce qui n'est pas la fonction du SIRESCO, au privé. Ces raisons se cumulent. Merci pour cette précision. »

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

**11**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association « Terre solidaire, connaissance, partage et développement » pour contribuer au financement d'une action de solidarité menée au lycée Gabriel Péri à Champigny sur Marne.

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** politique culturelle, politique sportive, projets de solidarité internationaux, comité de jumelage, initiatives festives, vie associative, immigration / droits et citoyenneté des résidents étrangers

**5<sup>ème</sup> commission :** enseignement, formation professionnelle, restauration collective, enfance, petite enfance, jeunesse, bâtiments communaux

**1<sup>ère</sup> commission :** finances / marchés et achats publics, personnel communal, nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## **Rapport présenté par M. BLIMI.**

### **Intervention de M. le Maire**

« Je voudrais ajouter, avant de passer la parole à l'un d'entre vous s'il le souhaite, que ce projet a eu du succès puisqu'il prépare quelque chose d'extraordinaire par rapport au pays choisi en Afrique, mais il a eu aussi un succès dans le lycée lui-même. En effet, les élèves grâce à cette proposition qui leur était faite, qui était un projet sérieux, ambitieux, sur plusieurs années, se sont soudés autour de l'équipe éducative. Et dans un lycée compliqué, il faut le dire, cela a été un facteur de réussite. Je crois donc qu'il y a là quelque chose à souligner pour le conseil municipal. Confier un tel projet à des jeunes y compris à des jeunes en difficulté, ..., le lycée Gabriel Péri a des élèves qui viennent de 50 collèges différents. C'est vous dire la difficulté pour les enseignants de souder les classes, de porter des projets cohérents, etc. J'ai eu l'occasion avec Mme FLORES-RACMACHERS de rencontrer les élèves au début du projet, je les ai revus il y a 3 mois. Ce sont des gens qui ont grandi complètement. Ce sont des adultes qui partent là-bas, qui ont fait un bout de chemin ensemble avec le corps enseignant tout à fait remarquable. Je pense que l'on peut se féliciter de ce projet et vraiment apporter notre contribution.»

### **Intervention de M. TRAORE**

« Je veux juste ajouter deux mots là-dessus. Ces jeunes, je les ai rencontrés aussi. C'est une équipe. Dans le quartier, ils ont même vendu des croissants. Ils faisaient le marché. Ce sont des jeunes qui étaient vraiment prêts pour ce projet. »

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES/AFFAIRES JURIDIQUES**

**12**

Commission relative aux antennes relais de téléphonie mobile.

Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal titulaire en remplacement de M. Alain CHEVALIER, conseiller municipal démissionnaire de cette fonction.

**Rapport présenté par M. le Maire** qui indique que la démission de M. DUVAUDIER en qualité de membre suppléant de la commission est également parvenue par mail en mairie le 9 avril, trop tard pour être intégrée à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

**M. le Maire** propose dans ces conditions de délibérer sur les deux remplacements de M. CHEVALIER et de M. DUVAUDIER à la prochaine séance et donc de reporter la présente délibération.

## **REPORTE**

**M. le Maire indique qu'il a été saisi de deux vœux d'urgence qui ont été remis sur table ce soir.**

**13**

Vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale « Pour la défense des postes RASED à l'école Anatole France »

### **Texte ci-après :**

« Depuis 2007 le gouvernement se livre à des attaques en règle contre l'école de la République et le service public laïc de l'Education nationale. Un des axes prioritaires est la suppression des postes dans l'optique de la réduction de l'action publique et de sa privatisation.

A la rentrée 2010, le gouvernement prévoit la suppression de 16.000 postes dans l'Education nationale. C'est plus de 60.000 postes supprimés depuis 2002. Les RASED (Réseau d'Aide Spécialisée Aux Elèves en Difficulté) sont au cœur de cette politique alors qu'ils étaient déjà en nombre insuffisant. Le nombre de postes est passé de 14.844 en 2008 à 12.890 actuellement ; 58 postes ont été supprimés en 2009 dans le Val-de-Marne. Et que dire de la diminution drastique de l'offre de formation (50 personnels seulement formés en 2009).

Pourtant, les RASED offrent, au sein de l'école, une prise en charge spécifique pour les enfants en difficultés scolaires autour de trois missions :

- aider les élèves en difficulté et en souffrance de manière plus personnalisée en proposant des solutions pour traiter les échecs en permettant aux élèves de surmonter leurs difficultés
- soutenir et accompagner les enseignants qui doivent gérer toutes les difficultés
- travailler avec les parents pour renforcer les liens avec l'école

Ces réseaux ont la particularité de fonctionner, dans le cadre du temps scolaire, avec une équipe de professionnels qualifiés (rééducateurs, pédagogues, psychologues).

Le gouvernement justifie cette suppression par la mise en place de l'« aide personnalisée ». Mais de fait, en renvoyant ce dispositif hors du temps scolaire, il accentue les inégalités et fait peser sur les collectivités territoriales des obligations qui relèvent de l'Etat.

La situation du groupe scolaire Anatole France, pourtant classé en ZEP et en Réseau Ambition Réussite, illustre bien les conséquences de ces choix. Du fait du manque de postes, une trentaine d'élèves sont toujours en attente d'une prise en charge par le RASED

En effet, deux postes ne sont plus pourvus : un a été supprimé et l'autre n'a pas de remplaçant depuis deux ans.

Cela fait plus d'un mois que les parents et les enseignants du groupe scolaire mènent des actions afin de défendre le fonctionnement du RASED, la dernière action étant la journée « école déserte » du 6 avril suivie par 80% des parents.

Malgré cela l'inspection académique maintient son positionnement. Le ministère refuse pour l'instant de recevoir une délégation.

Face à cette situation, **le conseil municipal** entend affirmer son total soutien à l'action engagée par les parents et les enseignants.

#### **Il demande:**

-la restitution du poste supprimé sur le groupe scolaire Anatole France et le remplacement urgent de l'éducatrice absente depuis deux ans.

-un plan de formation ambitieux permettant de répondre aux besoins.

-le maintien et le renforcement des équipes pluri-professionnelles des RASED sur la ville.

-le rétablissement et la reconnaissance de toutes les formations spécialisées.

#### **Le conseil municipal exige :**

-que le ministère de l'Education nationale reçoive une délégation des parents et des enseignants dans les plus brefs délais. »

### Examen de l'urgence

### **Présentation par Mme ZELIOLI.**

« Sur le principe, c'est une trentaine d'élèves d'Anatole France qui sont en attente d'une prise en charge au niveau du RASED. C'est aussi le fait qu'une audience a été demandée par les parents et les enseignants le 7 avril auprès du ministère de l'Education nationale qui est restée sans réponse. »

#### **Intervention de M. SCARPETTA**

« Sur l'urgence. Dans le mesure où ces deux vœux ont déjà été débattus ici même, pour nous il est superfétatoire de les réaborder. Il n'y a donc aucune urgence. Il eut été plus approprié de faire un vœu d'urgence sur l'insécurité à Champigny. Dans ces conditions, nous considérons que le conseil est terminé et nous partons. Merci. »

Sortie de séance des membres du groupe UMP (à l'exception de M. SCHMITT qui commence une intervention) et du groupe Divers droite à 22h30.

#### **Intervention de M. SCHMITT**

« Pour aller dans le sens de ce que vient de dire mon collègue, M. SCARPETTA, je vous avais fait une remarque lors d'un conseil municipal où vous nous aviez déjà donné les vœux ainsi, au dernier moment. Je trouve que là, il y a vraiment un déni de démocratie caractérisé. En effet, vous prétendez être les champions de la démocratie mais la moindre des corrections serait de nous communiquer les vœux avant le conseil municipal pour que l'on puisse au moins argumenter par rapport à ces vœux. Entre autres sur les RASED, je vois que comme d'habitude, vous présentez toujours cela de façon très biaisée. On ne peut pas parler des RASED sans parler de la politique éducative mise en place et de la généralisation de l'aide individualisée de l'école au lycée. On sédentarise 3.000 RASED pour avoir une activité plus efficace au niveau des soutiens lourds. En ce qui concerne la casse que vous annoncez toujours pour l'éducation, il y a quand même 10.000 enfants handicapés qui sont accueillis en plus chaque année. On a embauché, entre 2008 et 2009, 4.700 assistants de vie scolaire. Vous voyez, on pourrait élargir le débat un peu plus que de rester sur une vision étriquée et surtout fallacieuse du problème des RASED. »

M. SCHMITT sort de séance à son tour à 22h35 après son intervention.

Vote sur l'urgence

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Examen sur le fond

#### **Intervention de Mme ZELIOLI**

« Depuis 2007, le gouvernement, par l'intermédiaire de son administration et en particulier de ses recteurs d'académie, se livre à des attaques en règle contre l'école de la République et le service public laïc de l'Education nationale. Un des axes prioritaires est la suppression des postes dans l'optique d'économies budgétaires. Cela est faux. La réduction de postes dans l'Education nationale n'a pour seul but que le démantèlement du service public d'éducation, la mise à mort de l'école de la Nation, cette école juste, égale, fraternelle, laïque et solidaire, au profit d'une école à double vitesse et bien évidemment privée. C'est la suppression ou le non

remplacement des postes d'enseignants, 60.000 suppressions de postes depuis 2002. C'est la réorganisation de la semaine scolaire avec la suppression des heures du samedi matin, 72 heures de cours en moins soit trois semaines sur l'année. C'est l'inflation des dispositifs d'aide, l'aide personnalisée, les stages de remise à niveau et la fin des RASED. C'est l'appauvrissement de l'école maternelle au profit des jardins d'éveil. Ce sont les nouveaux programmes 2008. Ce sont les évaluations et la mise en concurrence. C'est la suppression des IUFM et donc de la formation professionnelle des enseignants. C'est la base élèves ou le fichage des enfants dès l'école maternelle. Toutes ces réformes néfastes et antirépublicaines menacent l'identité même de l'école de la Nation que nous défendons fermement. En septembre 2008, l'Etat veut amputer 3.000 postes d'enseignants - sur un total de 4.800 - des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté. A l'époque, M. Darcos nous affirme qu'il faut diviser par trois l'échec scolaire lourd en primaire. Dans un même temps, l'équilibre de la semaine a été gravement compromis par la suppression brutale et sans concertation des cours le samedi matin et l'allongement des journées de travail pour les élèves les plus en difficulté avec l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau.

Dans la foulée, les RASED se trouvent remis en cause puisque les enseignants chargés de classes disposent d'heures spécialement dédiées à ces élèves. Pourquoi alors maintenir les RASED ? On abandonne aussi au passage l'inspiration fondatrice des RASED : différencier sans exclure, apporter des aides spécifiques aux élèves qui en ont le plus besoin sans les stigmatiser. Pourtant, depuis leur création, les RASED offrent au sein de l'école un accompagnement soutenant les enfants en difficulté scolaire. Ces réseaux ont la particularité de fonctionner dans le cadre du temps scolaire avec une équipe professionnelle qualifiée : rééducateurs, pédagogues et psychologues. Ils proposent des solutions pour traiter les échecs en permettant aux élèves de surmonter leurs difficultés, leur offrant la possibilité de ne pas avoir d'heures de classes supplémentaires mais bien de se réinvestir dans un processus de remise à niveau tout en gardant les mêmes apprentissages que leurs camarades. Pourquoi vouloir absolument donner des heures de cours en plus à des enfants qui ont déjà du mal à venir à l'école du fait de leurs difficultés ? La réponse fait aujourd'hui l'unanimité dans le monde professionnel : c'est absurde. La stratégie de l'Etat pour supprimer ces postes a été facilitée par le fait que les enseignants des réseaux ne sont pas chargés de classe et n'étaient donc pas identifiés par l'ensemble des familles. Encore une fois, le gouvernement Sarkozy s'attaque aux plus faibles, aux élèves les plus en difficultés, aux familles bien souvent fragiles sans aucun scrupule. Un programme élaboré avec une volonté farouche de réussir pour soi-disant le bien de tous. 20 sur 20, M. le président.

L'application de cette réforme sur les territoires qui sont classés en ZEP comme sur la commune de Champigny est une catastrophe sans précédent. En effet, l'exemple du groupe scolaire Anatole France illustre cette situation où une trentaine d'élèves sont toujours en attente d'une prise en charge par le RASED. Actuellement, cela fait plus d'un mois que les parents et les enseignants du groupe scolaire mènent des actions afin de défendre le fonctionnement du RASED mis à mal. En effet, deux postes d'enseignants spécialisés du réseau ne sont plus pourvus. Un poste a été supprimé ; l'autre poste n'a pas de remplaçant depuis 2 ans. Les parents et enseignants ont pu exposer la situation dramatique que vivent ces élèves et leur famille lors des différentes audiences auprès des représentants de l'Etat. Ils ont fait valoir aussi que seules deux villes du Val de Marne sont classées en réseau ambition réussite, notamment Champigny. Il était d'autant plus urgent et nécessaire que la situation d'Anatole France soit examinée avec une attention toute particulière par M. l'inspecteur d'académie. Ce dernier a maintenu sa position, affirmant par là même l'idée qu'il se fait de l'école de la réussite. Le poste reste supprimé. Considérant l'urgence de la situation, les parents et les enseignants sont prêts à accepter que ces postes soient pourvus par des enseignants volontaires faisant fonction. Sachant que l'inspection d'académie du Val de Marne

ne prévoit aucun départ en formation malgré 40 postes vacants et des candidats postulants. L'école publique française mérite mieux que toutes ces dispositions en trompe-l'œil. L'éducation de notre pays doit rester une priorité nationale et non devenir une école rentable cotée en bourse. C'est dans ce contexte d'atteinte au droit à la réussite des élèves campinois, une atteinte profonde au droit d'éducation simplement, que le groupe communiste votera ce vœu. »

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Je ne pensais pas que la disparition des RASED ferait disparaître l'UMP divers et varié local ! Comme quoi tout arrive !

Pendant la dernière élection régionale, on nous a dit que l'on était de droite. On aurait donc dû partir. Pourtant, on reste. Je ne partage pas tout à fait les termes qui ont été évoqués par Mme ZELIOLI en disant que l'on veut coter en bourse l'Education nationale. C'est un peu excessif comme formule. Pour autant, on n'a rien à enlever à votre vœu et on le votera en l'état. Parfois, on vous incite à changer un mot ou à ajouter quelque chose parce que l'on trouve qu'il manque quelque chose. Pour nous, il n'y manque rien. On est tout à fait en phase avec votre position concernant les RASED. J'ai tenté au dernier conseil municipal de faire œuvre de pédagogie auprès de M. SCHMITT. Je vois qu'il n'a pas entendu. Voilà, il faudra encore continuer. La politique, c'est convaincre. »

#### **Intervention de Melle LE LAGADEC**

« Ce n'est pas parce que l'UMP a disparu que l'on ne peut pas prendre la parole. Il est clair que la seule motivation sérieuse à la suppression des RASED est la politique globale d'attaque contre la fonction publique et ses services. En particulier, par la suppression massive de postes de fonctionnaires. Tout le reste est poudre aux yeux. Pour mener à bien cette politique dans le domaine de l'enseignement primaire, le pouvoir est coincé par une démographie qui remonte régulièrement depuis 15 ans. Comme il serait politiquement suicidaire de laisser des classes sans maître, comme il est politiquement très difficile d'élever les effectifs des classes primaires à 35 ou 40, comme le pouvoir hésite encore à s'attaquer de front à la maternelle, comme s'attaquer aux enseignants spécialisés qui travaillent auprès d'enfants handicapés passerait fort mal, il ne lui reste guère à gratter que les postes des enseignants spécialisés qui interviennent auprès des plus défavorisés des défavorisés, victimes constantes de ce pouvoir. Après une mobilisation sans précédent, M. Darcos avait maintenu bien malgré lui la moitié des postes de RASED. Mais les choix opérés au plan local par un grand nombre d'inspecteurs d'académie s'avèrent en totale contradiction avec la promesse faite par M. Chatel en début de mois de stabiliser le nombre de postes RASED. Détruire les RASED, c'est supprimer une précieuse fonction de médiation. C'est laisser les enfants subir à bout portant leur échec. C'est laisser les familles subir à bout portant l'échec de leur enfant. C'est laisser les maîtres subir à bout portant leur échec face à certains enfants. Comme lors des dernières mobilisations, vous trouverez les élus du parti de Gauche aux côtés des écoles mobilisées comme l'école Anatole France, pour réclamer des postes en nombre et des maîtres formés pour assurer ces missions. »

#### **Intervention de Mme ETTORI**

« Simplement une petite précision. Sur le titre, il est marqué vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité pour la défense des postes RASED à l'école Anatole France. Serait-il possible de dire pour la défense des postes RASED et notamment à l'école Anatole France puisque l'on défend tous les postes sur le RASED ? »

#### **Intervention de Mme DUFOUR**

« Bien évidemment, le groupe des élus socialistes votera ce vœu sur lequel nous avons travaillé. Je voudrais quand même faire une petite précision. Le terme de handicap que l'on peut associer à telle ou telle personne a une définition bien précise. Les enfants qui ont besoin d'un des spécialistes du RASED ne sont pas forcément des enfants reconnus handicapés par la MDPH. Evitons les confusions. »

Vote sur le fond sur le vœu dont le titre est modifié comme suit : « Pour la défense des postes RASED et notamment à l'école Anatole France ».

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **14**

Vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale « Pour le retrait du projet de loi Grand Paris »

#### **Texte ci-après :**

« La métropole francilienne est l'une des plus attractives du monde. Cependant elle est confrontée à des handicaps qui nuisent à sa population : carence historique de logements, notamment sociaux, sclérose du système de transport, en particulier du fait du désengagement de l'État et du manque d'infrastructures de banlieue à banlieue. Les déséquilibres régionaux aggravent les inégalités entre les habitants et entre les territoires. Face à de tels enjeux, l'implication coordonnée de tous les échelons de la puissance publique est une impérieuse nécessité. Les collectivités locales se sont dotées en 2009 d'un outil commun, le Syndicat mixte Paris Métropole, pour faire face à ces enjeux métropolitains.

Le projet de loi Grand Paris s'élabore sans véritable concertation avec les collectivités. Il est imprégné d'un autoritarisme gouvernemental qui constitue un bond en arrière dans la décentralisation et une négation de la démocratie.

Ce texte vise à une reprise en mains par l'Etat de l'organisation des transports franciliens en lieu et place du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), à travers la création de la « Société du Grand Paris », chargée de concevoir et de réaliser un réseau de transport automatique reliant les grands pôles économiques entre eux. Il met directement en concurrence cette boucle du Grand Paris et le projet Arc Express, projet de métro en rocade autour de Paris élaboré dans la concertation avec les collectivités locales et la population. Il prévoit l'annulation du débat public Arc Express alors que celui-ci vient d'être validé par la commission nationale du débat public. Cette annulation aura pour conséquence de retarder considérablement la réalisation de la partie Val-de-Marnaise de ce métro, Orbival, approuvée par les acteurs socio-économiques et les élus locaux et les Val-de-Marnais.

Par ailleurs, la « Société du Grand Paris » bénéficierait d'un droit de préemption autour des gares, ce qui correspondrait à une main mise de l'Etat sur une superficie équivalente à quatre fois celle de Paris. La mise en place d'un contrat de développement territorial sur notre ville s'exonérerait de l'autorité de notre PLU élaboré dans la concertation avec les campinois dans un objectif de développement équilibré de notre ville.

Ce projet de loi ne répond pas aux problèmes de la vie quotidienne en matière de logements, transport, emplois, formation, développement économique, solidarités, environnement, cadre

de vie... Par exemple, il ne prend aucune mesure pour la construction et la répartition des logements sociaux. En reliant 9 pôles d'excellence, il laisse nombre de territoires en jachère quant à leur développement économique et ne règle pas la question d'un nécessaire maillage des transports en commun de proximité. Il inscrit les territoires et les collectivités dans une logique de concurrence qui ne fera qu'aggraver les déséquilibres sociaux et territoriaux.

Le projet métropolitain doit être au contraire un projet d'ensemble qui exprime les articulations entre tous les territoires, pour une véritable synergie capable de créer les conditions d'un développement solidaire et équilibré favorisant l'harmonisation des dynamiques territoriales.

**Le conseil municipal exige :**

- le retrait du projet de loi Grand Paris
- l'engagement immédiat du débat public sur le projet de métro Arc Express,
- la reconnaissance du Syndicat mixte Paris Métropole comme l'instance légitime de représentation des collectivités locales de la métropole francilienne. »

Examen de l'urgence

**Présentation par Mme DUFOUR.**

« A l'évidence pour tout le monde, le vœu que nous présentons ce soir est contre le projet sur le Grand Paris. Vous le savez tous puisque vous suivez l'actualité, c'est au Sénat que le débat va avoir lieu. C'est en ce moment ou jamais qu'il faut montrer notre mécontentement et demander qu'il soit renoncé à ce projet. »

**Intervention M. le Maire.**

« Les dates sont très précises. C'est normalement les 26, 27 et 28 que la séance du Sénat doit reprendre. Ils sont arrivés dans la partie de la loi où l'on parle de Saclay. Ils arrivent au bout. L'adoption se ferait dans le courant de la semaine prochaine si le rythme annoncé est tenu. Il est bienvenu de se prononcer ce soir. »

Vote sur l'urgence

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**38 votes pour dont 8 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne/Europe écologie)**

**2 abstentions**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

Examen sur le fond

**Intervention de Mme DUFOUR.**

« Je pense que vous avez lu ce vœu. Il est bien clair qu'il s'agit pour l'Etat de prendre en mains l'aménagement de l'Ile de France et de faire passer en force ses décisions. Elles seront prises sans concertation avec les collectivités locales et encore moins bien évidemment avec la population. Ce projet ne répond pas aux attentes et besoins des usagers, que ce soit en matière de transport, sauf pour quelques privilégiés, sans permettre l'amélioration du réseau pourtant nécessaire, empêchant la construction de l'Arc Express. Il renforce pour nous les

inégalités sociales et territoriales en matière de logements ou encore de développement des grands pôles économiques. Il conviendrait, on en a souvent parlé même ici au sein de ce conseil municipal, d'équilibrer l'habitat et l'emploi entre l'est et l'ouest de Paris. Ce projet qui a été dénoncé par la majorité des collectivités franciliennes avant même son adoption par le conseil des ministres, porte gravement atteinte aux compétences décentralisées et au débat public. C'est pourquoi ce vœu appelle à renoncer à ce projet. »

#### **Intervention de M. FUCHS**

« Nous avons déjà eu l'occasion dans ce conseil municipal de discuter plus à fond des questions du Grand Paris - c'était il y a quelques mois - du projet annoncé par M. Sarkozy, au mois de mai dernier et de sa progression. Je suis d'accord avec ce qu'il y a là-dedans. Ce qui me gêne, je le dis franchement, c'est ce côté très défensif, très dos au mur de ce texte. Personnellement, je pense qu'il est nécessaire de mettre en place une structure de type Grand Paris mais il faut justement que nous fassions des propositions pour que cette structure de Grand Paris réponde aux aspirations des habitants de Paris c'est-à-dire qu'elle leur apporte de meilleures conditions de logement. Nous en avons parlé ce soir. Qu'elle leur apporte des meilleures conditions de transport qui sont vraiment infâmes dans certains cas actuellement. Et qu'elle leur apporte aussi une amélioration de l'environnement dans lequel ils vivent. C'est tout cela qui est en jeu. Je voterai le texte mais je regrette qu'il ait un aspect beaucoup trop défensif. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« C'est vrai, il a été pris vraiment dans l'urgence. C'est redondant. Parce que la mesure la plus choquante des amendements qui ont émaillé le débat au Sénat, c'est la volonté de la majorité présidentielle de bloquer les choses déjà engagées, notamment Arc Express. La commission nationale du débat public avait donné son feu vert. Arc Express, c'est ce qui correspond pour notre secteur à Orbival. L'Etat dit que tout se discute avec les villes. On aura des contrats territoriaux avec les villes. Tout se discute sauf ce qui est interdit... le texte de loi ajoute une phrase et dit : « il est interdit de discuter d'Arc Express ». En gros, l'Etat prend le pouvoir tout seul et dit : on fait la loi mais circulez, il n'y a rien à voir, les projets en cours, les discussions entamées, tout ce que l'on a pu discuter même avec M. Blanc, c'est plié, l'Etat prend la main complètement et veut décider de tout y compris avec l'argent des autres d'ailleurs. »

#### **Intervention de M. COCQ**

« Les groupes qui viennent de quitter la séance, à mon sens, n'ont pas pris la mesure d'abord de l'urgence qui vient d'être rappelé par Mme DUFOUR avec le prochain passage au Sénat de ce texte, mais aussi de la campagne électorale qui vient de s'achever et dans laquelle beaucoup de choses ont été précisées sur ce projet du Grand Paris, qui nous amène aussi à prendre position. En effet, très clairement la vision du Grand Paris qui est celle aujourd'hui portée par le gouvernement, par M. Sarkozy et que voudrait mettre en musique M. Blanc, c'est une vision que l'on nous présente comme celle du développement économique de la région Ile de France. Après tout, pourquoi pas ? Le problème, c'est que cette vision repose uniquement sur les pôles d'excellence et fait l'impasse sur un certain nombre de questions. Notamment la question des solidarités en Ile de France puisqu'à partir du moment où l'on ordonnera la région uniquement autour de ces grands pôles, on le fera au détriment des populations qui l'habitent et donc des franciliennes et des franciliens. De ce point de vue, M. le Maire vient de le rappeler, la question des transports est particulièrement éclairante, dans l'un des dossiers que présentait un quotidien de l'après-midi montrant que le projet gouvernemental propose une gare tous les 6 kilomètres quand l'Arc Express propose une vision avec une gare tous les

kilomètres et demi. On voit bien, entre l'un et l'autre, lequel s'adresse aux acteurs économiques et lequel s'adresse aux populations de notre territoire.

De la même manière, la vision que propose la droite finalement pour le développement économique est également contre-productrice puisqu'en spécialisant à outrance, elle va engendrer, comme cela a toujours été le cas, les délocalisations. On sait très bien qu'en regroupant les activités en un même lieu, on s'attend à ce que, au bout d'un certain temps, elles soient délocalisées ailleurs dans le pays, ailleurs en Europe et finalement ailleurs dans le monde. Et face à cela, il faut proposer au contraire une relocalisation de l'activité de la même manière qu'il faut repenser ce qui est produit. Cela nous amène aussi à porter sur ce projet du Grand Paris une idée forte qui est celle de la planification écologique qui se retrouve donc dans les critères de production mais aussi dans l'idée que nous nous faisons de la ville et de l'urbanisme. Si nous étions à la hauteur des enjeux, c'est de cela dont nous parlerions.

Un dernier mot enfin sur cette question du Grand Paris. On ne peut pas s'empêcher les uns les autres de voir qu'il ne s'agit rien de plus qu'une pièce du grand puzzle libéral dès lors que l'on met en cohérence le projet gouvernemental avec la réforme des collectivités territoriales, dès lors que l'on met en cohérence ce projet du Grand Paris avec la réforme par exemple de la taxe professionnelle, on voit bien qui reprend la main avec quelle logique derrière. C'est pourquoi, pour redonner aussi la parole aux citoyens comme ils nous l'ont demandé et comme on a pu en constater la nécessité lors du récent scrutin, nous devons faire vivre le débat public sur ces questions comme cela a été porté en Val de Marne depuis maintenant de longs mois et c'est pourquoi les élus du parti de Gauche voteront ce vœu. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Je voudrais ajouter, c'est tout frais, c'était hier après-midi, qu'il y a eu un débat à l'AMIF, Association des Maires d'Ile de France, avec la présidence du préfet de région M. Canepa. Il a lui-même été en difficulté sur l'annulation du débat public sur Arc Express. Au point qu'il a lâché la phrase suivante : « la méthode est discutable mais sur le fond, l'Etat doit garder la main ». On ne peut pas être plus clair. La méthode est discutable. C'est plus grave que cela. C'est la fin de la décentralisation. On n'est pas le seul conseil municipal à délibérer de cette façon. En fait, en Ile de France, au lendemain de l'élection du conseil régional, le président a invité l'ensemble des maires qui le voulaient, ce sont essentiellement les maires de gauche qui se sont rendus au conseil régional, il y a 10 jours. Dans les engagements que l'on a pris et nous les avons pris aussi pour nous pour Champigny, c'était que les conseils municipaux soient saisis rapidement parce que c'est la remise en cause, cela a été dit à l'instant, du développement tel qu'il était dans les compétences de la région. C'est la remise en cause bien sûr aussi de nos perspectives construites avec les habitants. Et puis, c'est la remise en cause des services publics. Avec en toile de fond, la réforme des collectivités. L'Etat stratège, cela va bien. Cela ne marchera pas. On va nous faire refaire les mêmes erreurs que dans les années 60. On a vraiment beaucoup de motifs de voter ce vœu surtout, j'insiste là-dessus, que nous ne sommes pas seuls. On doit être quelques centaines de communes, ces soirs-ci, à faire la même chose. »

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Vous êtes allé un peu vite sur la partie urgence. En fait, on voulait s'abstenir sur l'urgence. Et sur le fond aussi, même si on partage un certain nombre de points de vue concernant la question du Grand Paris, notamment sur la méthode. Il n'en reste pas moins, comme cela a été rappelé précédemment, que vous n'avez pas apporté une perspective nouvelle. Pour autant, on a eu des débats sur cette question au sein de cette assemblée. Nous souhaiterions véritablement que l'on aille plus loin dans la démarche et que ce ne soit pas qu'un vœu pieux. Au fond, le débat a déjà été tranché au moment des élections régionales. Il y a une expression

assez claire sur cette question. C'était quand même l'une des questions fortes au moment de cette campagne. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

### Vote sur le fond

#### **ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**38 votes pour dont 8 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne/Europe écologie)**

**2 abstentions**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

### **Questions diverses**

**M. FUCHS** pose trois questions :

« Première question. Lors de la séance du conseil municipal du 17 février, au cours de mon intervention sur le DOB, j'avais formulé la requête suivante : d'une façon générale, l'état de l'investissement pose problème. Je demande communication de l'état d'avancement du PPI, plan pluriannuel d'investissement, à l'ensemble des élus. Quel est l'état de consommation des crédits ? Quelle est la répartition des réalisations sur les prévisions ? Etes-vous en mesure de communiquer ces données aux membres du conseil ? C'était ma première question.

Deuxième question. Lors de la séance du conseil du 31 mars, nous avons discuté de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les chiffres prévisionnels qui nous ont été communiqués sont des chiffres globaux, à savoir exactement 9.917.950 euros. Pour mieux comprendre la structure de cette dépense et les raisons qui déterminent son niveau particulièrement élevé par habitant, je souhaiterais connaître le détail des différents postes : enlèvement, incinération, divers, etc. Vous serait-il possible de me les communiquer ?

Troisième question. Des sondages percutants ont été effectués sur le terrain sis à l'angle du chemin de la Croix et de l'avenue François Mitterrand, ancienne propriété Adany. Quel était le but de cette campagne ? Détection de cavités, recherche de pollution ? Quand pourra-t-on disposer du rapport ? C'était ma troisième question. »

**Intervention de M. JEANNE** qui fait deux demandes.

« La première, j'avais déjà évoqué ce point, que l'on nous communique, peut-être pas à tous les conseillers municipaux mais ce ne serait pas plus mal si c'était fait à tout le monde, les dates des différents conseils de quartier lorsqu'ils sont organisés. On n'a pas forcément l'information, voire même des membres des conseils de quartier ne sont même pas invités, y compris dans les élus. Il y a là un dysfonctionnement qui pose une vraie difficulté. Je souhaiterais que l'on puisse nous communiquer les dates au préalable.

Deuxième point, toujours sur des questions de communication, on a eu dans cette salle une réunion publique avec le préfet sur les questions de sécurité. Nous avons reçu un courrier nous indiquant que la réunion était prévue pour 15 h 30. On s'est retrouvé en fin de compte à ce qu'elle démarre à 14 heures. Il est utile de vous rappeler que, quand on est conseiller municipal dans l'opposition, ou dans la majorité, quand on n'est pas maire ou maire adjoint, on n'est pas en permanence en mairie ou très fréquemment en mairie tout du moins. Il faut

pouvoir s'organiser pour venir à une réunion, surtout quand elle est en milieu d'après-midi. Ce n'est pas très facile de pouvoir décaler ainsi au pied levé un horaire. On aurait bien aimé au moins avoir communication de l'information. »

### **Réponse de M. le Maire.**

« Tout à fait. Sur le premier point, dont acte. On va vérifier les dysfonctionnements. Concernant la réunion publique avec le préfet, M. Lambert, je rappelle que l'on a eu deux rencontres au cours de la fin de l'année dernière et au mois de février avec la préfecture de police par rapport au problème lourd que l'on rencontrait, une situation plus dégradée aux Boullereaux que celle que nous avons connue dans le passé. Le préfet, M. Lambert, à notre demande a accepté de venir à Champigny rencontrer les associations de locataires.

Sachez - et je l'avais dit évidemment publiquement aux gens qui avaient pu faire face à un changement d'horaires - que nous avons été prévenus le vendredi précédant la réunion, le vendredi du week-end de Pâques, à 18 h 35. J'ai dans l'équipe du cabinet du Maire des gens formidables qui font des heures pour arriver au bout de leur boulot. Il y avait encore Mme Humez dans la maison. C'est elle qui a eu la communication de la préfecture de police. A 20 heures, j'ai essayé de joindre le préfet pour comprendre comment on allait faire. Il avait décidé tout seul de changer d'heure. Après, pendant tout le week end, j'ai eu des officiers de permanence qui m'ont dit qu'ils ne savaient pas. Finalement, le lundi de Pâques, le préfet m'a appelé chez moi pour m'indiquer qu'il était convoqué au ministère de l'Intérieur à 17 heures et qu'il ne pouvait donc pas être à 15 h 30 à Champigny. Mais il proposait de venir quand même à 14 heures et de laisser ses officiers dès qu'il serait obligé de repartir. Je me voyais mal refuser ou dire quoi que ce soit car on avait eu assez de difficultés à obtenir ce rendez-vous public.

Oui, on a improvisé tout le mardi matin par téléphone, avec tous ceux que l'on a pu joindre. Il y a eu des loupés. Je vous avoue que j'ai pris aussi des remontrances de la part des membres d'amicales de locataires, des amis, des collègues, qui n'ont pas pu être prévenus dans la matinée. C'était un peu mission impossible. On l'a fait de façon empirique. Cela dit, vous avez peut-être vu la fin de cette réunion. La salle était pleine. Les gens se sont transmis tant bien que mal les choses dans la matinée du mardi.

Je propose que l'on n'entame pas un débat sur la suite. On reviendra sur ces questions de droit à la tranquillité publique et de service public auquel on a droit. Egalement des questions de sécurité qui méritent de véritables débats. On ne peut pas les réduire aux seules questions de répression des trafics et d'économie souterraine. Ce sont de vrais débats. On les poursuivra bien évidemment. »

### **Intervention de M. JEANNE**

« Je vous explique mon propos, Monsieur le Maire. J'ai discuté effectivement quand je suis arrivé, vers 15 h 15. J'ai discuté après cette réunion avec plusieurs personnes présentes, dont beaucoup d'associations ou de personnalités qui vous sont proches. Elles m'ont dit avoir été prévenues pendant le week-end. Ce qui me semble étonnant, c'est que l'ensemble des élus, je ne parle pas simplement de l'opposition, de tous les élus, n'ait pas reçu au moins un mail le samedi, le dimanche ou le lundi voire le mardi matin, pour nous dire : c'est à 14 heures. Après, charge à nous de nous organiser. Cela aurait été au moins un minimum de correction à l'égard des élus. »

### **M. le Maire**

« Je ne veux pas allonger mais il y avait y compris un article du Parisien que j'ai réussi à faire glisser le lundi soir, jour férié.

Deuxième chose, les gens ont fait le bouche à oreille. Je suis désolé que vous n'ayez pas pu être là en temps et en heure. Je n'allais pas refuser la venue du préfet. Vous savez pourquoi la réunion a été décalée ? Trois heures après, il était nommé préfet de la Seine Saint Denis. C'est à ce titre qu'il s'est rendu au ministère de l'Intérieur. Aujourd'hui, M. le préfet Lambert est préfet de la Seine Saint Denis. »